

WP 2012-006: February 2012

Lutte Contre l'insécurité Alimentaire au Niger: Une Solution par la Micro Assurance Agricole

Ali Hadizatou Bongo¹

¹ Ali Hadizatou Bongo, Centre de Recherche et de Formation pour le Développement Economique et Social (CREFDES), Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Senegal

This paper is part of a series of recent research commissioned for the African Human Development Report. The authors include leading academics and practitioners from Africa and around the world, as well as UNDP researchers. The findings, interpretations and conclusions are strictly those of the authors and do not necessarily represent the views of UNDP or United Nations Member States. Moreover, the data may not be consistent with that presented in the African Human Development Report.

Résumé: Le Niger a été confronté à deux (2) crises alimentaires (2005 et 2010) en cinq (5) ans. Les solutions (aides extérieures, distributions gratuites et vente à prix modérés des céréales) préconisées par les autorités sont ponctuelles et ne permettent pas de prévenir les effets d'éventuelles crises. A travers cette analyse nous avons essayé d'analyser la possibilité du développement d'un produit de micro assurance agricole à l'intention des populations. Les Institutions de Microfinance (IMF) sont ciblées pour véhiculer le produit vu leur présence auprès des populations et de leur environnement réglementaire favorable à la mise en place des produits de micro assurance. Les partenaires au développement (Etat et bailleurs de fonds) ont également un rôle à jouer dans la mise en place des produits.

Mots Clés: Crise alimentaire; micro assurance, Institutions de Microfinance; Niger

JEL Classification: G21, G22, D00

Introduction

Le Niger est un pays sahélien de l'Afrique de l'Ouest qui s'étend sur une superficie de 1.267.000 km². En 2006, le pays comptait une population de 13.2 Millions, avec un taux de croissance de 3.3%. Le Niger est l'un des pays le plus pauvre de l'Afrique ; 59.5% de la population sont pauvres, 90 % vivent en zones rurales. Ce pays subit comme ses voisins, les effets néfastes du réchauffement de la terre. Le changement climatique se manifeste dans cette région par des inondations, des courtes saisons de pluie. Des pluies males réparties dans le temps et l'espace provoquent des mauvaises récoltes. Or, 90% des nigériens sont des ruraux et vivent de ces récoltes ; ils se nourrissent (ainsi que le cheptel) en partie des produits issus de la période hivernale.

Une courte saison des pluies entraîne une baisse significative de la production agricole. Surviennent alors une série de calamités tels que la disparition des troupeaux, le dépeuplement des villages, la crise alimentaire qui à son tour entraîne le développement de certaines maladies. En 2005, le Niger a subi une crise alimentaire au cours de laquelle plus de 1,5 millions de personnes ont été directement touchées, dont 800 000 enfants de moins de 5 ans. Parmi ces derniers, 160 000 sont malnutris modérément et 32 000 sévèrement, (OMS, 2005). Une autre crise s'est déclarée en 2010. Une étude du Programme Alimentaire Mondiale (PAM) révèle qu'en 2010, l'insécurité alimentaire a affectée 47,7% de la population, soit 7,1 millions de personnes.

Les solutions adoptées par les autorités en 2005 et 2010 portent essentiellement sur la distribution gratuite des vivres, la vente des céréales et des semences à prix modérés et la sollicitation de l'aide extérieure. Or, ces opérations prennent du temps avant d'être mises en œuvre. En effet, il s'écoule un temps avant d'organiser la distribution des vivres. L'acheminement de l'aide extérieure prend également trop de temps avant d'être mise à la disposition des pays bénéficiaires. Ainsi, l'aide des partenaires sur laquelle comptaient les autorités ne vient pas à temps pour aider les populations. Les réserves qui devaient être distribuées aux populations sont insuffisantes. Cette situation est due au non respect du système de réserves de l'Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN). Cet organisme étatique est chargé de constituer et de maintenir un stock de sécurité alimentaire. Au moment de la crise, les magasins de l'OPVN où sont stockés les vivres assez suffisants pour faire face à une crise alimentaire sont quasiment vides.

Aucune solution préventive n'a donc été mise en place depuis 2005. Les populations dépendent de la rapidité de la réaction de l'Etat et des bailleurs. En attendant l'arrivée de l'aide, les populations continuent de subir les effets néfastes de la crise qui sont entre autres la malnutrition, la disparition du cheptel et l'exode. Des solutions efficaces et durables doivent être envisagées pour réagir rapidement à la crise alimentaire. Les populations doivent être en mesure de résoudre elles mêmes toute ou une partie des problèmes. L'aide de l'Etat et des bailleurs ne sera alors qu'un complément et non une nécessité. L'une des solutions qui est à la portée des autorités et des populations est la protection sociale, particulièrement la Micro assurance agricole.

La Micro assurance permet aux populations d'être prêtes afin de faire face à un problème particulier. Même si la Micro assurance ne peut pas être la base d'un système de sécurité sociale complet, elle pourrait être une première étape, (Jacquier et al., 2006). Elle est

destinée aux populations exclues du système d'assurance formel. Elle consiste à protéger les personnes à faible revenu contre les dangers spécifiques, ce en échange du paiement régulier des primes encourues, (Churchill, 2006). La Micro assurance possède également de nombreux avantages. Là où les gouvernements ont une capacité financière et institutionnelle limitée, les systèmes de Micro assurance peuvent réunir des ressources supplémentaires (finances, ressources humaines, ...), qui profitent au secteur de la protection sociale tout entier. Les systèmes basés sur la communauté rencontrent généralement moins de problèmes de fraude et d'abus que les systèmes de protection sociale centralisés puisque les membres se connaissent et partagent les mêmes intérêts, (Jacquier et al., 2006).

La question à ce niveau est de savoir comment optimiser la protection sociale (Micro assurance) afin de mieux lutter contre les effets du changement climatique. Il s'agira dans cette étude de montrer que la Micro assurance agricole peut contribuer à faire face à la crise alimentaire au Niger. Nous partons donc de l'hypothèse que la Micro assurance agricole réduit les effets de la crise alimentaire.

Notre analyse est menée à l'aide des données tirées des bases de données de l'Institut National de la Statistique (données agro-pastorales) et de l'Agence de Régulation de la Microfinance (données sur les Institutions de Microfinance) du Niger. Nous procéderons d'abord à une analyse statistique des conséquences socio-économiques des deux crises alimentaires. Ensuite nous exposerons les solutions adoptées par les autorités pendant ces crises. Puis, nous ferons cas des produits de micro assurance comme solutions complémentaire et préventive des effets des crises. Il s'agira d'exposer les types de produits d'assurance et d'analyser les critères sur lesquels il est possible de se baser pour mettre en œuvre ces produits au Niger. Et, nous nous intéresserons aux institutions aptes à véhiculer ces produits vers les populations à savoir les Institutions de Microfinance. Il sera question des avantages et les obstacles de ces structures afin d'exercer cette activité. Enfin, nous exposerons les contributions souhaitées des partenaires au développement (Etat et bailleurs de fonds).

1. Les effets socio-économiques des crises alimentaires au Niger

Les populations nigériennes, à majorité agriculteurs, ont fait face en l'espace de cinq (5) ans à deux (2) crises alimentaires : en 2005 et 2010. Ces crises ont eu des effets néfastes sur le plan économique et social.

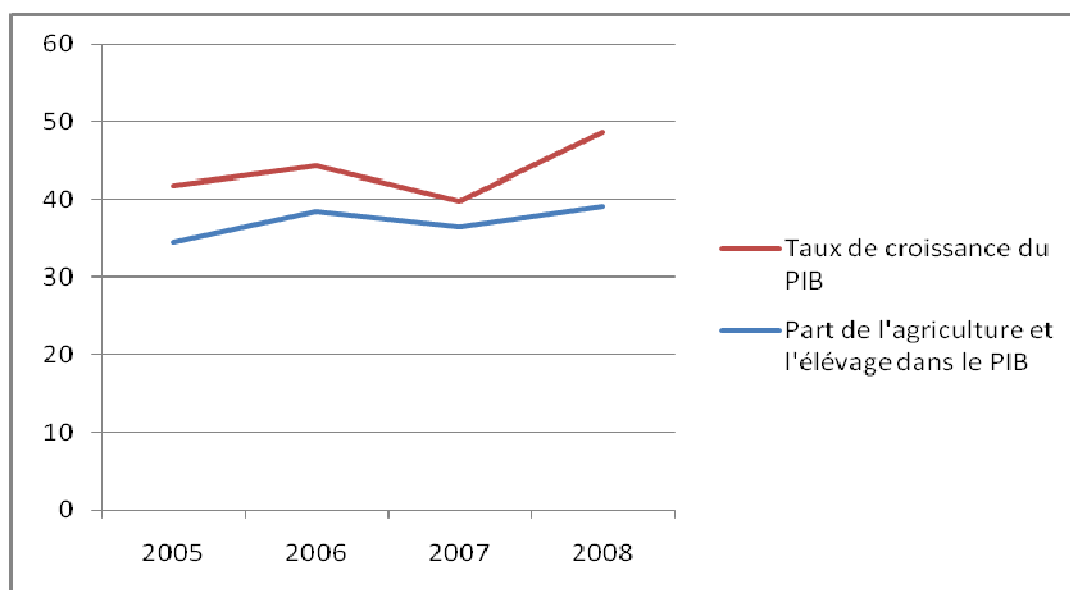
a. Les effets des crises alimentaires sur l'économie

D'un point de vue économique, la mauvaise répartition des précipitations a engendré des mauvaises récoltes et la disparition du cheptel. L'agriculture et l'élevage constituent un poids important dans le Produit Intérieur Brut (PIB) du Niger. En 2008, ils contribuent à hauteur de 39,17% dans le PIB du pays. Cependant, la part de l'agriculture et de l'élevage n'est pas stable ces dernières années. L'absence des pluies a conduit à une baisse de la production des céréales de base. Or, elle constitue une source d'approvisionnement des marchés locaux. En effet, à la fin des récoltes, les populations vendent une partie de leur récolte sur le marché afin de se constituer un revenu qui leur permettra d'effectuer certaines dépenses élémentaires surtout pendant la période de soudure. L'autre partie est utilisée

comme semences pour la prochaine période hivernale. Mais avec la crise, les populations n'ont pas assez de nourriture pour leur propre alimentation, et donc pas la possibilité de vente sur le marché. Les commerçants profitent de la situation pour acheter les stocks existants, espérant les vendre plus tard. Ce qui engendre une inflation sur les prix des produits. Les agriculteurs ne peuvent plus contribuer à l'activité économique du pays, en absence de revenu et de produits à vendre sur le marché.

A cette situation il faut aussi ajouter la disparition du cheptel. Pendant l'hivernage, les éleveurs utilisent les herbes afin d'alimenter leur troupeau. Cependant, lorsqu'il n'y a pas suffisamment de pluie, l'herbe ne pousse point, et donc pas de nourriture pour les animaux et les points d'eau deviennent rares également. Les animaux meurent un à un. Les éleveurs impuissants sont contraints de les vendre à des prix modiques (parfois 15.000 FCFA, un taureau qui vaut dans les 100.000 en temps normal, crise alimentaire de 2010). La baisse de la production agricole et la disparition du cheptel affectent par conséquent la croissance économique du pays,(Figure1). On voit bien sur la figure que les courbes agro-pastorale et du PIB présentent des allures similaires. Lorsque la première décroît, la seconde suit également la même tendance.

Figure 1 : Evolution du PIB et de la Contribution de l'agriculture- élevage



Source: Figure de l'auteur. Les données proviennent de la base officielle de l'Institut National de la Statistique du Niger.

b. Les effets sociaux des crises alimentaires

Sur le plan social, les crises alimentaires ont surtout entraîné le développement de certaines maladies et le déplacement des populations. Selon le Fond des Nations Unis pour l'Enfance (UNICEF), les populations ont dues affronter les maladies notamment la malnutrition qui

attaquent les plus vulnérables, les enfants. En raison de la crise alimentaire au Niger, le nombre d'enfants qu'il faut soigner médicalement contre la malnutrition a plus que doublé en un an, (Bonham Carter, 2005). Ces cas de malnutrition vont de pair avec des complications médicales tels que le paludisme, la diarrhée s'accompagnant de sang dans les selles, la pneumonie et l'anémie, (Bonham Carter, 2005). Cette situation vient aggraver les conditions de santé déjà peu satisfaisantes des populations.

Outres les maladies, les crises alimentaires ont contraint les populations à l'immigration. Ce déplacement s'effectue des zones rurales vers les zones urbaines, mais aussi entre le Niger et ses voisins. En effet, les populations ayant perdues récoltes et bétails se rabattent sur les grandes villes. Les bras valides sont obligés de se diriger vers les centres urbains ou les pays frontaliers. Ils espèrent trouver en ces lieux un revenu nécessaire pour faire vivre leurs familles restées dans les villages et reconstituer ce qu'ils ont perdu. Cependant, avec la crise économique qui sévit, il est difficile de trouver un travail même en ville. Quant aux pays limitrophes du Niger, la crise économique mis de côté, ils sont également touchés par la réduction des précipitations qui oblige les autorités à réagir.

2. Les Réactions Face aux Crises Alimentaires

Les solutions envisagées afin de faire face aux crises sont particulièrement la sollicitation de l'aide extérieure, la distribution et la mise en place des banques céréalières.

a. L'aide comme solution aux crises

L'une des solutions adoptées par les autorités face aux crises est l'appel à l'aide extérieure. Si en 2005, le Niger a pu bénéficier d'une aide importante de la part de l'extérieur, telle n'est pas le cas en 2010. Car, l'aide a tardé à venir et vu l'ampleur de la situation la quantité reçue était insuffisante. Cette situation peut s'expliquer par l'environnement économique mondial. En effet, avec la crise économique qui sévit ces dernières années, les pays donateurs ont également des difficultés à faire face, ce qui ne facilite pas l'approvisionnement à temps et en quantité des populations concernées. Aussi, il peut y avoir concurrence pour l'obtenir entre plusieurs pays ayant simultanément besoin (Hofman, 2007) de soutien.

L'expérience montre également que l'aide n'est pas une solution efficace face un problème donné. Inonder un pays de vivres ou d'argent peut réduire l'efficacité de l'intervention de l'Etat. Ce dernier va plus se focaliser sur l'aide et négliger de mettre en place d'autres mesures. Or, comme nous l'avons déjà souligné, l'aide à elle seule ne peut pas résoudre la crise. D'autres problèmes rencontrés sont aussi le détournement de l'aide que l'on retrouve sur les marchés locaux. Cette situation est essentiellement la conséquence d'une mauvaise gestion de l'aide reçue.

b. La distribution des vivres et les banques céréalières : une autre solution aux crises

Les Nations Unies à travers le Fond des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme Alimentaire Mondial (PAM), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont mis en place des banques céréalières afin d'aider les populations touchées par la crise. Il s'agira pour ces banques de fournir en céréales les

populations en appliquant des prix modérés. Cependant, pour accéder aux céréales, il faut disposer d'une somme minimale. Or, on sait que le revenu des ruraux provient essentiellement des récoltes. Comme nous l'avons expliqué un peu plus haut, ce revenu provient de la vente des récoltes, qui sont inexistantes vu la situation. Conséquence, peu d'individus disposent de la somme nécessaire pour acquérir les céréales. L'application de cette solution met donc de côté une autre partie de la population, ceux qui ne disposent pas de la somme pour acheter les produits. Aussi, il ne faut pas oublier la tentative avortée des années 1980 pour mettre en place des banques céréalières au Niger. Une gestion rigoureuse est nécessaire pour la bonne réussite de ces banques. Ce qui n'est pas vraiment pris en compte vu le temps et les moyens.

Comme solution à la crise, les autorités ont également lancé une distribution gratuite des vivres. Or, la distribution des céréales ne peut concerner qu'une partie de la population. Avec le nombre important des individus touchés (environ 5 millions de personnes en 2005 et 7 millions en 2010), l'Etat et les partenaires ne peuvent faire qu'un ciblage. En 2010, ces derniers ont ciblé quelques villages, et à l'intérieur particulièrement les enfants. Les moyens ne permettent pas de venir en aide à tous les individus concernés par la crise. Des solutions complémentaires sont alors à envisagées. Il est important de trouver d'autres moyens qui permettrait à chaque agriculteur de pouvoir lutter contre la crise par ses propres moyens, et si nécessaire compléter avec l'aide éventuelle qu'il peut recevoir. Il n'est pas intéressant pour l'économie (car l'agriculture occupe une part importante de l'économie du pays) et les individus de dépendre entièrement de l'aide extérieur. Aussi, les solutions adoptées sont pour leurs pluparts ponctuelles. Des solutions préventives sont nécessaires face à ce problème d'insécurité alimentaire.

3. La Micro Assurance Agricole, Une Solution Complémentaire

La micro assurance donne aux populations pauvres la possibilité de disposer d'une assurance afin de se prémunir contre un risque particulier. Les produits de micro assurance sont de différents types : assurance vie, santé, décès, agricole. Le secteur de l'assurance est à la fois un acteur permettant d'atténuer les effets du changement climatique et un marché capable de jouer un rôle important afin de réduire la vulnérabilité des individus (Mills, 2007).

a. La Micro assurance agricole en général

La micro assurance agricole a pour but d'assurer les exploitants agricoles dans les pays en développement. L'assurance récolte garantit à l'assuré une protection au cas où il verrait ses récoltes détruites par une catastrophe naturelle telle qu'une inondation ou une sécheresse (Warren et Churchill, 2000). Ce système consiste à proposer un produit d'assurance aux populations démunies afin de leur permettre de surmonter une catastrophe. La structure qui offre les produits d'assurance se propose d'indemniser l'agriculteur lorsque le risque survient. L'indemnisation peut se faire en nature ou en numéraire : de l'argent liquide, des céréales, ou des semences. En contrepartie, le bénéficiaire doit verser périodiquement une somme d'argent qui sera convenue lors de la signature du contrat. Notons que selon le Microinsurance network (2009), il existe très peu de régimes d'assurance accessibles aux agriculteurs pauvres ; en raison de la complexité dans sa mise en œuvre et de la fréquence des événements qui déclenchent l'assurance : sécheresse, invasion des acridiens,

inondations. Le système est plus concentré en Amérique Latine. Ces dernières années, on constate la mise en place des projets de faisabilité dans un certain nombre de pays Africains.

b. Typologie de produits d'assurance agricole

Il existe différents types de produits d'assurance agricole et peuvent être regroupés en deux (2) grands groupes: l'assurance risque désignés (bétail, récolte) et l'assurance multirisques, proposées par le biais d'un indice. L'assurance risque désigné consiste à évaluer les pertes subit par le souscripteur. Il peut s'agir de bétail, de la récolte. L'assureur se rend au niveau de l'assuré, évalue l'étendu des dégâts et rembourse le montant correspondant. Ce produit présente beaucoup de problème de fraudes.

L'assurance indicielle, que l'on appelle plus couramment assurance climatique, est un instrument privé de gestion des risques climatiques à postériori, (Chetaille et Lagrandé, 2010). L'acheteur de l'assurance est indemnisé lorsque la baisse de son rendement est liée à un indicateur objectif (par exemple les précipitations). Ce produit permet aux agriculteurs de ne pas être trop exposés aux aléas climatiques et de s'assurer les semences et les céréales pour la saison suivante.

c. Indicateurs de base pour les produits de Micro assurance au Niger

Les produits d'assurance agricole sont élaborés en fonction d'indicateurs précis. Pour le cas du Niger, les crises alimentaires de 2005 et 2010 ont été essentiellement provoquées par les mauvaises précipitations et l'apparition des acridiens. En effet, la majorité des agriculteurs du Niger produisent du mil, du maïs, du sorgho, de l'arachide. Or, le développement de ces céréales dépend de la variation du niveau des pluies. Par exemple, la production du mil est basée sur les niveaux de précipitations qui doivent varier selon l'étape de murissement. Lors de la phase finale de développement du mil, les épis ont plus besoin de rayon de soleil que de pluie. Des précipitations importantes au cours de cette période est néfaste à la récolte. Les praticiens de l'assurance peuvent se baser sur cet indicateur pour mettre en place un produit. L'Inde a déjà expérimenté ce type d'indice (encadré 1).

Encadré 1 : Une Micro assurance pour les agriculteurs de l'Inde

Avec le support de la Banque Mondiale, la ICICI Bank Lombard a élaboré un service innovant dans la gestion des risques météorologiques. Ce service est présenté comme une assurance sécheresse couvrant certaines cultures sur une période de 4 mois correspondant à la saison des pluies. Le principe suivi lors de la première année a été de baser le paiement de l'indemnité « sécheresse » en fonction du déficit pluviométrique sur l'ensemble de la saison.

Suite à des discussions avec les agriculteurs, des techniciens, des chercheurs de l'Icrisat début 2004, le système a été très largement modifié. L'objectif a été de faire coller le système à la réalité en prenant en compte le cycle de culture et de déconnecter l'indemnisation du montant de la prime d'assurance. En effet, les agriculteurs comprenaient mal que soit établies des indemnités différentes en fonction du montant de prime versée. Aussi, en 2004, un nouveau dispositif a été testé auprès de 232 exploitants (dont 30 des 60 premiers clients), sur environ 100 ha dans les 3 districts correspondant à l'espace d'intervention de la Krishna Bhima Samruddhi Local Area Bank Limited (BKS LAB Ltd.), l'une des filiales du groupe Basix. Les modalités : Les agriculteurs payent une police d'assurance dont le montant est fixé par type de culture (arachide ou ricin) et proportionnel à la surface assurée. Le montant de la prime d'assurance pour une acre (4 047 m²) s'élève à 200 roupies (3,6 €) pour l'arachide et 250 pour le Ricin. Ensuite, un index est fixé selon les périodes du calendrier de culture. Si les précipitations sont inférieures à cet index, l'assuré reçoit une indemnité qui varie selon le niveau de précipitation enregistré, une indemnité maximum est fixée pour chaque période. Par exemple pour l'arachide : Minimum de pluie déclenchant l'indemnisation :

Du 10 Juin au 14 Juillet : 70 mm,

Du 15 Juillet au 28 Août : 110 mm,

Du 29 Août au 2 Octobre : 75 mm

Source : Portail de la Microfinance (2009)

Le produit suivant le niveau des récoltes est aussi à envisager. L'assureur peut se baser sur le rendement de l'agriculteur. En effet, les mauvaises récoltes peuvent ne pas être dues seulement aux précipitations. La qualité des sols agricoles peut être une autre cause. Au fil des années, les sols s'appauvrissent et ne donnent pas les récoltes souhaitées. Lors de la signature du contrat d'assurance, les deux (2) parties définissent un niveau de récolte en deçà de laquelle le souscripteur doit être indemnisé. Au Mali par exemple (encadré 2), l'indice en projet porte sur le rendement, au lieu du niveau des précipitations.

Encadré 2 : Un Produit de Micro Assurance Pour Protéger le Coton

En 2008, le Fonds pour l'innovation en micro-assurance a accordé un financement à PlaNet Guarantee (en partenariat avec AGF Afrique et Swiss Re) pour une étude de faisabilité d'une assurance indicielle pour les producteurs de coton au Mali. Trois types d'indices ont été évalués. Étant donné le risque de base élevé de l'assurance indicielle climatique et les ressources techniques nécessaires à l'index par satellite, l'indice portant sur le rendement par surface a été choisi comme l'approche la plus prometteuse. Parce qu'il capte toute variation au niveau du district, cet index intègre presque toutes les variables et offre une très forte corrélation avec la perte des agriculteurs.

Source : Gray (2009)

Les stations météorologiques peuvent fournir les informations nécessaires pour la mise en place de l'index. Cependant, l'AGRYMET qui est un centre du Conseil Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) qui s'occupe plus particulièrement des questions agricoles peut fournir plus d'informations précises pour l'index. Les Etats membres ont mis à la disposition du Centre des outils importants ; les informations ne sont pas assez utilisées vu la situation agricole des pays membres.

En définitif, seules des études profondes auprès des populations et des organisations qui doivent vendre le produit peuvent déterminer l'indicateur sur lequel doit porter le produit de micro assurance. Après le choix d'un indicateur il est aussi important de choisir les structures qui doivent commercialiser le nouveau produit.

4. Les Institutions de Microfinance (IMF) pour la Distribution de la Micro Assurance

La détermination des structures appropriées pour servir les produits d'assurance est aussi importante que la définition des produits. Selon la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), l'assurance coopérative convient aux populations à faible revenu, (Encadré 3). Dans une étude intitulée « assurance coopérative : une forme d'assurance appropriée pour les pays en voie de développement », une série de justificatifs ont été exposés pour le choix de ces structures afin de proposer un produit d'assurance. Aussi, les voies traditionnelles de distribution des produits de l'assurance agricole, par exemple par les agents individuel ne sont pas efficaces et de nouvelles méthodes sont nécessaires comme par le canal des Institutions de Microfinance. (Roth et McCord, 2008).

Encadré 3 : L'assurance Coopérative Convient aux Marchés des Personnes à Faible Revenu

En 1977, la CNUCED a adopté une résolution approuvant l'assurance coopérative. Les raisons pour lesquelles l'assurance coopérative est particulièrement adaptée aux segments des ménages à faible revenu du marché :

Cohésion : une coopérative est avant tout un outil organisationnel permettant aux petits producteurs et consommateurs de mettre leurs ressources en commun afin de garantir les avantages des économies d'échelle : en tant qu'individus, ils ne peuvent obtenir des résultats significatifs. Ce principe est particulièrement applicable à l'assurance, qui est basée sur la répartition des risques sur le plus grand nombre d'assurés possible.

Accessibilité : la forme organisationnelle de la coopérative couvre plusieurs secteurs différents, notamment la production agricole, l'artisanat, le commerce de détail, le stockage, le transport, l'épargne, les prêts, et la propriété du logement. Un assureur coopératif est en mesure de pourvoir un large éventail de besoins basiques et peut toucher les agriculteurs dans des zones rurales éloignées de même que les groupes à faible revenu dans les grandes et petites villes.

Prix abordable : il ya plusieurs raisons pour lesquelles les assureurs coopératifs peuvent réduire leurs coûts totaux, et donc les montants des primes, qui sont ainsi inférieurs à ceux des assureurs privés. Un assureur coopératif peut se passer d'une force de vente spécifique et de commission ; il peut conduire une campagne de vente pour un village entier par le biais d'une coopérative agricole existante, ou vendre directement diverses couvertures sans agent grâce aux coopératives d'épargne et de crédit. Grâce à l'utilisation du réseau et de la société au niveau local, la collecte des primes et des procédures de règlement des sinistres sont simples et rentables.

Investissement dans la communauté : l'assurance coopérative facilite l'épargne et l'accumulation de capital dans le segment à faible revenu, et canalise une partie de ces fonds dans le commerce et l'industrie au niveau local, ce qui permet d'améliorer les conditions de vie.

Propriété : les titulaires des contrats sont aussi les propriétaires des compagnies d'assurance coopérative. La structure parlementaire issue des principes coopératifs leur offre une réelle opportunité de contrôle direct sur les prises de décisions. Ils s'intéressent particulièrement à la promotion de la santé et à la prévention des sinistres, car leur intérêt ne réside pas seulement dans l'assurance personnelle mais également dans la protection des actifs de la société qu'ils possèdent conjointement.

Source : Fischer et Quereshi (2006)

Pour le cas du Niger, les Institutions de Microfinance (IMF) qui sont un prolongement des coopératives, semblent être les mieux placées. Trois (3) raisons supplémentaires appuient ce choix.

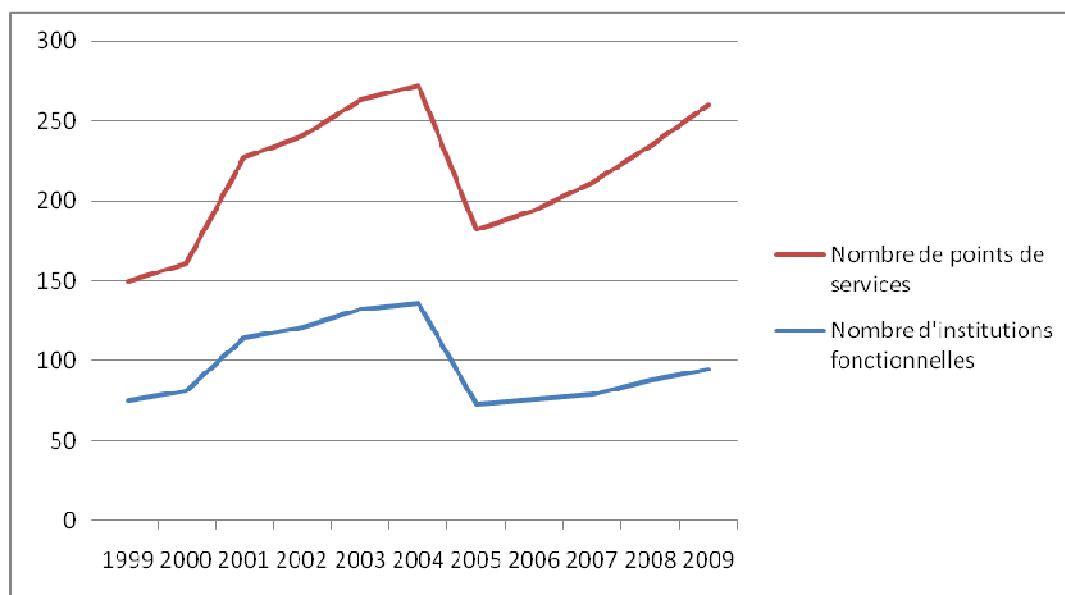
a. Leur présence effective auprès des populations ciblées

Au Niger, les IMF assurent l'intermédiation financière pour les exclus du système bancaire classique, depuis leur apparition dans les années 80. En effet, la dégradation des revenus des exportations, combinée au niveau important d'impayés des banques a entraîné une crise bancaire dans la zone UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine). Cette situation a entraîné la disparition des banques de développement. La banque Centrale et les partenaires ont alors décidé de mettre en place un cadre juridique qui permettrait aux institutions informelles de continuer à servir les populations pauvres. Les IMF sont présentes dans les zones urbaines et rurales. Le secteur de la Microfinance a connu un progrès notable ces dernières années. En 2009, le secteur compte 560 292 bénéficiaires. Les dépôts des membres sont estimés à 8069,62 millions de FCFA. Les crédits en souffrance sont de 1 052,24 millions de FCFA pour un encours de crédit de 1 5031,32 millions.

Evolution des structures

Le nombre d'institutions (Figure 2) a connu une croissance entre 2000 et 2004. Cependant, les chiffres ont connu une baisse entre 2005 et 2007. De 136 en 2004, le nombre est passé à 73 en 2005. Le nombre a augmenté entre 2006 (76) et 2009 (95). Ce résultat est surtout le fait des réseaux qui ont vu leur nombre passer progressivement de 1 à 2 puis à 3. Notons qu'en 2010, les chiffres ont encore baissé en raison du retrait d'agrément du réseau UMEC (Union des Mutuelles d'Epargne et de Crédit) et d'un grand nombre de ses caisses affiliées.

Figure 2: Evolution du nombre d'IMF et des guichets



Source : Figure de l'auteur. Les données proviennent de la base officielle de l'Agence de Régulation du secteur de la Microfinance (ARSM) du Niger

Le nombre d'autorisation et d'Agrément est en nette progression depuis 1999. En effet, de 76 et 72 respectivement pour les autorisations et les agréments en 1999, on est passé à 140 et 130 en 2005 et 161, 152 en 2009. Bien que beaucoup d'institutions fonctionnent sans

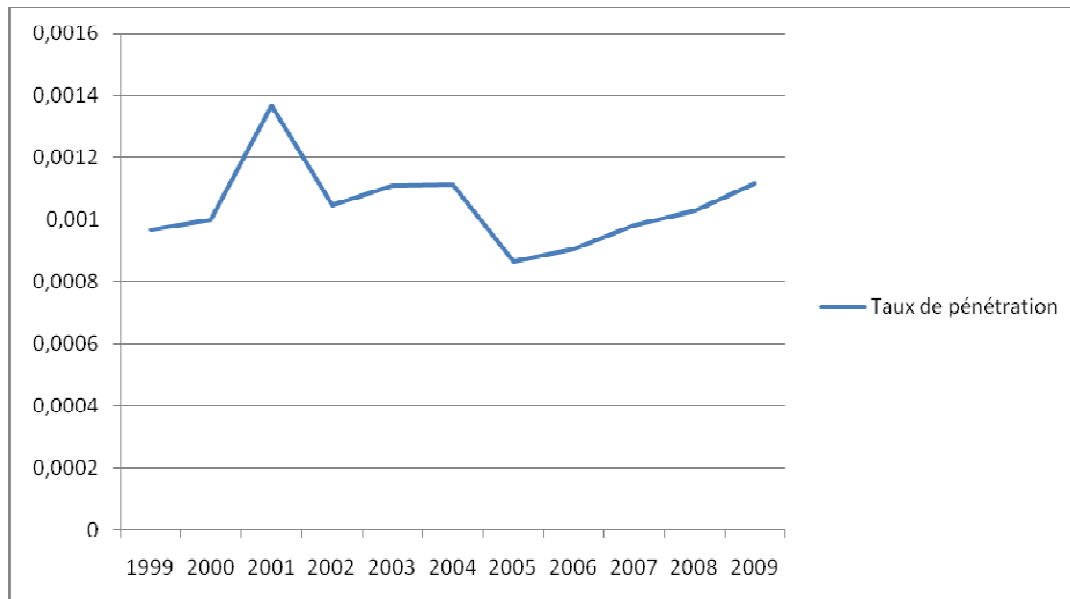
autorisation ou agrément, ces chiffres démontrent un réel progrès vers le respect de la réglementation en place.

Le degré de pénétration de la Microfinance au Niger

Le nombre des membres des IMF (Figure 3) est en nette progression entre 1999 et 2002. Une légère baisse est observée en 2002 et une autre plus significative entre 2005 et 2006, et en 2008. Les résultats en baisse du secteur entre 2005 et 2006 est expliquée par la cessation d'activité d'un certain nombre d'IMF au cours de la dite période.²La courbe du taux de pénétration (Figure 4) est irrégulière entre 1999 et 2004. On remarque également une baisse significative du taux entre 2005 et 2006. Le taux a connu une croissance à partir de 2007.

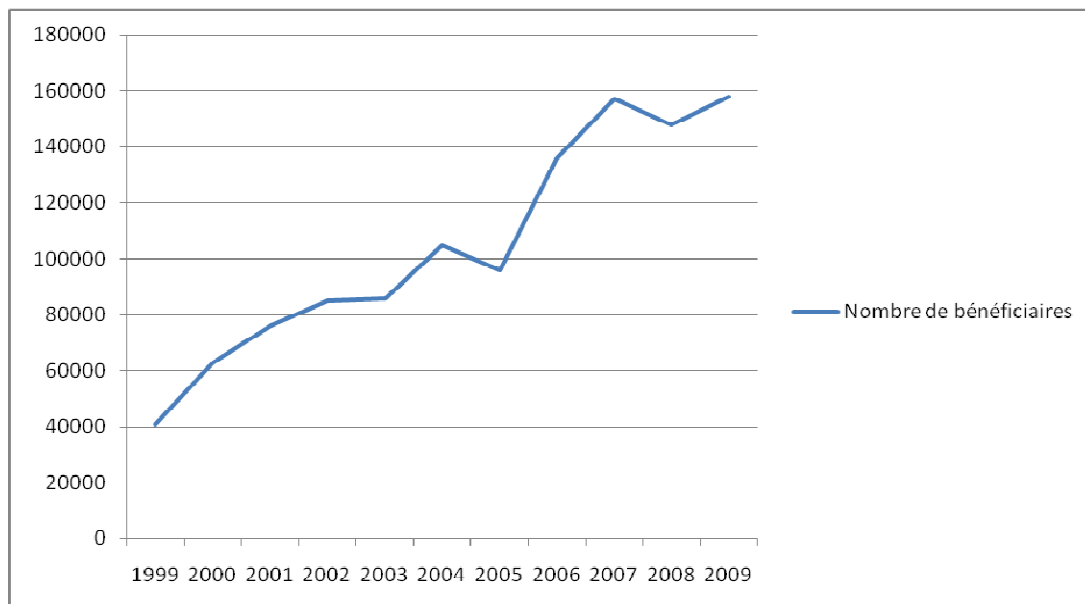
² Le taux de pénétration= nombre de points de service/ population totale.

Figure 3: Taux de pénétration de la Microfinance au Niger



Source : Figure de l'auteur. Les données proviennent de la base officielle de l'Agence de Régulation du secteur de la Microfinance (ARSM) du Niger

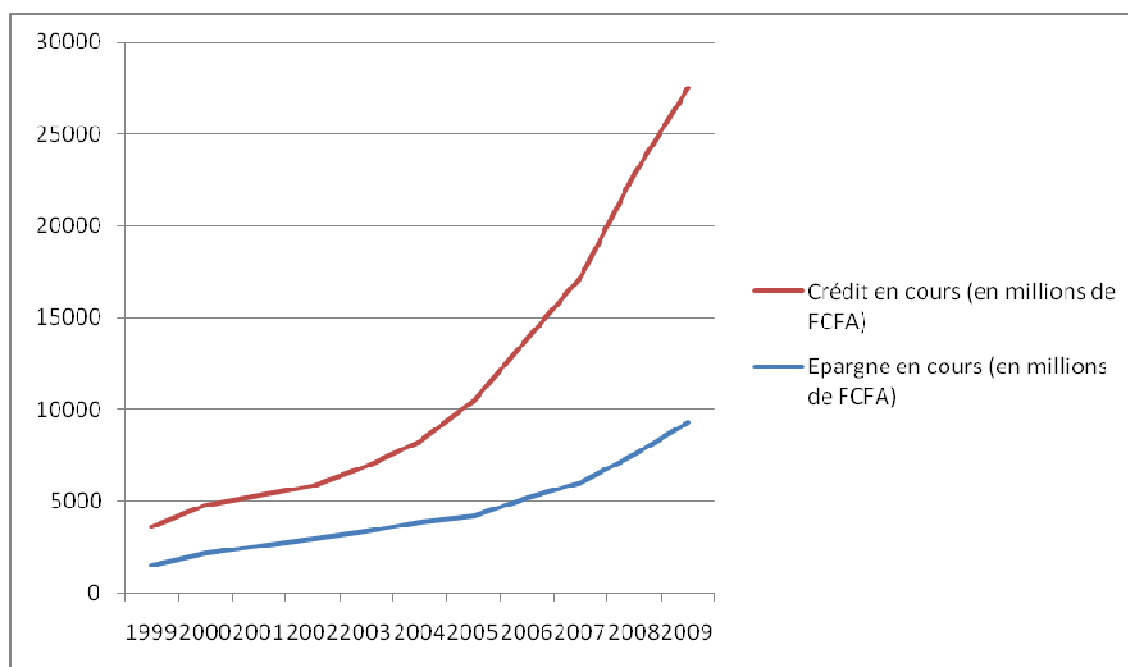
Figure 4 : Evolution du nombre de membres des IMF



Source : Figure de l'auteur. Les données proviennent de la base officielle de l'Agence de Régulation du secteur de la Microfinance (ARSM) du Niger

Les montants des crédits accordés et de l'épargne collectée sont également en croissance (Figure 5). De 1514 millions de FCFA et 2083 millions de FCFA respectivement pour l'épargne et le crédit, en 1999, les montants sont passés à 4185 et 6289 en 2005, 9314 et 18216 en 2009. On remarque une prédominance du montant des crédits par rapport à l'épargne mobilisée. Cette situation démontre la place accordée à la mise en place des activités génératrices de revenu, objectif premier des IMF. Cependant, une inquiétude subsiste dans la mesure où la majorité de ces institutions n'ont pas d'autres sources de financement propres à part l'épargne. A quelques exceptions près, la structure de financement des IMF se limite essentiellement aux subventions, à l'épargne.

Figure 5: Evolution de l'encours de crédit et de l'épargne



Source : Figure de l'auteur. Les données proviennent de la base officielle de l'Agence de Régulation du secteur de la Microfinance (ARSM) du Niger

b. Leur expérience du terrain ciblé

Afin de distribuer les produits de micro assurance, il est important de bien connaître les populations ciblées. En effet, des analyses préalables des populations concernées seront menées avant de proposer les produits. Les IMF qui desservent ces populations depuis plusieurs années sont habituées au terrain ciblé. Pendant les premières années de la Microfinance, phase projet et test, les institutions sont en contact permanente avec les individus. Au cours de ces périodes, les membres sont situés aux alentours de la structure. Ce qui permettait aux agents d'avoir des informations sur chaque membre. L'accumulation de ces informations constitue un avantage pour les IMF surtout afin de résoudre les problèmes de sélection adverse et d'aléas de moralité qui sont l'un des plus importants obstacles observés pour la réussite de la micro assurance.

La proximité des IMF des populations leur permet octroi l'avantage de bénéficier de la confiance des bénéficiaires. Selon Patt et al.(2009), la confiance évolue avec le temps, mais les agriculteurs ont aussi tendance à avoir plus confiance aux institutions dans lesquelles ils sont membres. Ce qui place les IMF en tête de liste des institutions habilitées à mener à bien les activités de micro assurance. Il n'est donc pas nécessaire de mettre en place une nouvelle structure pour la distribution des produits, car beaucoup plus de temps sera dépensé avant de bien cerner les populations et gagner leur confiance.

c. Un environnement réglementaire approprié

Une réglementation rigoureuse est importante pour la mise en place de produits de micro assurance surtout qu'ils sont liés au niveau de revenu des populations. Le Niger à l'instar des autres pays de la Zone UEMOA dispose d'un environnement propice pour les activités de micro assurance. Le secteur de la Microfinance au Niger est régi par un cadre juridique composé de plusieurs dispositions :

- L'ordonnance n°96-024 du 30 mai 1996 portant Réglementation des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Épargne et de Crédit.
- Le décret n° 96-416/PRN/MEF/P du 9 novembre 1996 portant Réglementation des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Épargne et de Crédit. Cette loi a été révisée en 2007 et en cours de ratification par les pays de l'Union.
- La Convention Cadre adoptée par le Conseil des Ministres de l'UMOA le 3 juillet 1996 devant régir les structures ou organisations non constituées sous forme mutualiste ou coopérative et ayant pour objet la collecte de l'épargne et/ou l'octroi de crédit.
- Les instructions de la Banque Centrale qui obligent les institutions de produire des états financiers, de respecter le cadre comptable spécifique du secteur, et des ratios de prudence.
- L'acte d'harmonisation de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique des Droit des Affaires (OHADA).

En 2007, les autorités monétaires ont procédé au remplacement de la loi PARMEC par une nouvelle loi dite « Loi Microfinance ». Cette nouvelle loi vise à doter le secteur d'une réglementation qui conduirait à une meilleure gestion et un bon fonctionnement des institutions afin de mieux servir les populations.

Concernant des produits spécifiques, les IMF du Niger évoluent dans un environnement réglementaire qui leur permette de mettre en place un produit de micro assurance. En effet, l'institution (de Microfinance) peut créer, en tant que de besoin, des sociétés de services en vue de satisfaire les besoins de ses membres et de réaliser ses objectifs, sous réserve de se conformer aux dispositions légales régissant la constitution et le fonctionnement de telles sociétés. En outre, elle peut entreprendre toute autre activité jugée utile pour l'intérêt de ses membres (Article 28 de la Loi PARMEC). Les IMF sont donc habilitées à créer des sociétés d'assurance afin de venir en aide à leur membre. Car au final ce sont les mêmes membres de la Microfinance qui seront leur client pour les produits de la micro assurance. Le PAMECAS, l'un de plus grand réseau du Sénégal a mis à profit les dispositions de cette loi pour créer une société qui fournisse des produits d'assurance santé. Les activités d'épargne et

de crédit sont distinctes des activités de micro assurance. La structure dépend du Ministère de la santé du pays.

5. Quelques Contraintes au Développement d'un Index de Micro Assurance

Les contraintes auxquelles peuvent faire face les produits de micro assurance sont les coûts des institutions chargées de véhiculer les produits, la crédibilité des institutions.

a. Les contraintes de coût

Les institutions qui vont commercialiser les produits seront confrontées à des contraintes de coûts notamment les coûts administratifs et de déplacement. Ces coûts sont à la base de la réticence des praticiens à la mise en place de produits agricoles ; car, ils sont très élevés. En effet, aux coûts de fonctionnement des institutions vont s'ajouter ceux de l'élaboration et de la commercialisation des nouveaux produits de micro assurance. Les coûts de déplacement sont ceux d'accès aux populations rurales. Celles-ci sont situées dans des zones difficilement accessibles en raison de l'absence des infrastructures routières.

Avec les technologies de l'information et de la communication, il est possible de réduire ces coûts. Mais dans ce cas il faudrait une stratégie nationale de gestion des frais d'accès à ces technologies. Il s'agit notamment pour les opérateurs de téléphonie de revoir leur tarif de communication afin de permettre un meilleur accès à ces IMF. Il s'agit également d'alléger les coûts d'acquisition des équipements informatiques. A ce niveau, l'Etat peut intervenir afin de réduire les taxes ou les partenaires au développement à travers des subventions techniques (voir partie 6).

b. La crédibilité des institutions chargées de véhiculer les produits

Un autre facteur qui pourrait entraîner un effet négatif des produits de micro assurance est la confiance des populations à l'égard des IMF. Il est dans ce cas important d'éviter de confier la gestion à une structure étatique. En effet, l'histoire des produits destinés aux pauvres montre que l'Etat n'est pas apte à gérer les opérations. Par exemple, la mutualité existe au Niger depuis la période coloniale. Mais, la mauvaise gestion des administrateurs coloniaux et de l'Etat indépendant a entraîné la disparition des différents types d'institutions mises en place. Il a fallu attendre les années 80 avec l'apparition des structures semi-privées pour observer une émergence du secteur.

A cet effet, l'Etat ne doit jouer que le rôle de régulateur. Il doit s'assurer que les IMF qui se lancent dans cette activité soient financièrement et techniquement solides afin d'éviter un désordre et une fermeture précoce de ces institutions. Il ne sera donc pas permis à toute IMF d'exercer l'activité. Ainsi, les populations seront rassurées sur la pertinence des produits de micro assurance et des structures de Microfinance. Par exemple, il ya quelques mois, une dizaine d'IMF ont été contraintes de fermer leur porte et les membres n'arrivent toujours pas à rentrer dans leur droit. Ce qui n'arrange pas l'image de ces structures. Il est à remarquer que les structures qui ont fermé sont géré par le même réseau ; d'où l'importance de bien choisir les IMF.

La réussite des activités de micro assurance au Niger passe par la participation de tous les acteurs de la Microfinance.

6. Le Rôle des Partenaires (Etat et Bailleurs de Fonds)

La Microfinance au Niger est soumise à certaines contraintes dont les partenaires au développement (Etat et bailleurs de fonds) peuvent apporter une grande contribution pour les surmonter.

a. L'intervention des partenaires pour une forte rentabilité des IMF

La mise en place d'un produit d'assurance agricole passe par l'existence de structures rentables. Les IMF nigériennes ont une faible rentabilité. Les coûts de fonctionnement sont élevés, et elles n'arrivent à y faire face. En effet à la création des IMF, le but était de servir d'intermédiaire financier aux exclus du système financier classique. Mais les IMF n'ont plus seulement un but de lutte contre la pauvreté, mais aussi d'institutions viables. Pour pouvoir servir avec efficacité leurs clientèles, ces IMF doivent être rentables. Elles doivent désormais dégager un résultat nécessaire pour la poursuite de leur activité.

L'assainissement du secteur est essentiel pour réussir cette opération. L'Etat à travers l'Agence chargée de la Microfinance doit organiser plus de contrôle et d'audit au niveau des institutions. En effet, l'Agence qui est chargée du contrôle des activités n'assure pas correctement sa fonction. Le contrôle des IMF n'est pas régulièrement effectué. Le tableau 1 retrace le nombre de missions de contrôle effectuées par le Ministre en 2008. Les missions sont effectuées dans certains cas conjointement avec le BCEAO. Une (1) seule mission d'inspection a été menée au cours de l'année 2008. Comparées aux missions dans les autres pays de la zone UEMOA, on peut affirmer qu'elles sont insuffisantes. Aussi, certaines IMF exercent sans agrément depuis des années. Les autorités se contentent de faire quelques rappels aux structures qu'elles ont pu identifier afin d'attirer leur attention. Celles qui sont inconnues de la base de données continueront leur chemin sans grand souci.

Les responsables justifient cette situation par l'insuffisance des moyens financiers et matériels à leurs dispositions et par une confusion, la multiplication des niveaux hiérarchique qui rend inefficace la supervision. L'Etat doit à ce niveau mettre plus de moyen à la disposition de l'Agence. Des contrôles réguliers permettraient d'éliminer les IMF qui ne sont pas performantes et qui, par conséquent n'arrivent pas à bien servir les populations. Ces institutions rendent moins crédibles le secteur et risquent donc d'entraîner une certaine méfiance des membres vis à vis du secteur.

Tableau 1 : Les Missions d'Inspection des Ministères de Tutelle de l'UEMOA

	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
Bénin	1	3	0	31
Burkina Faso	7	20	20	18
Côte d'Ivoire	6	25	5	3
Guinée Bissau	0	0	4	1
Mali	4	8	2	5
Niger	0	0	0	1
Sénégal	0	0	0	0
Togo	4	10	8	12
Total UEMOA	22	66	39	71

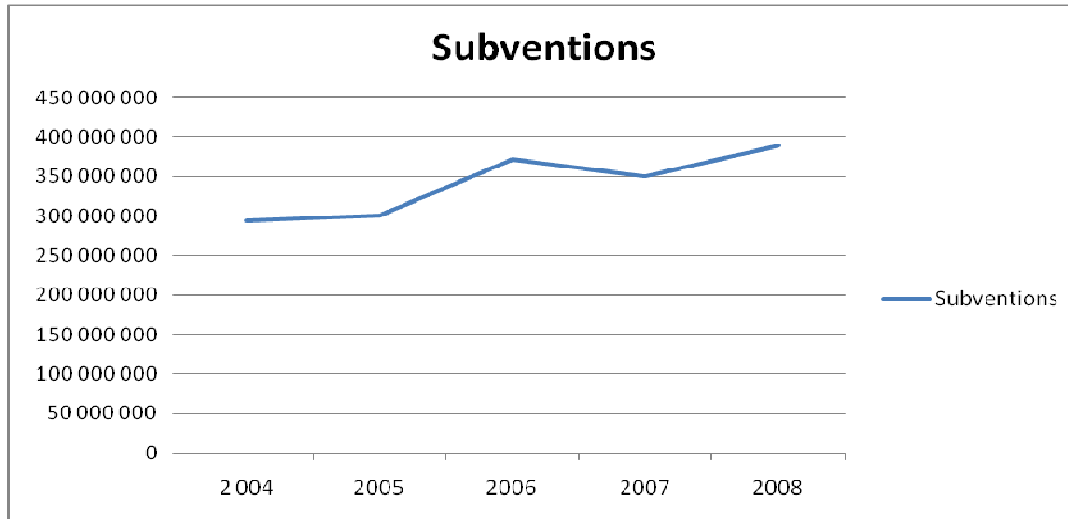
Source : Tableau de l'auteur. Les données proviennent de la base de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

b. L'intervention des partenaires pour l'autonomie financière des IMF

Les institutions de Microfinance du Niger sont beaucoup tributaires des subventions. Celles-ci proviennent de l'Etat et des partenaires au développement. La majorité des IMF utilisent ces subventions afin de faire face à leurs charges. Habitues aux subventions, les institutions ne chercheront pas à assurer leur autonomie. Elles vont toujours compter sur ces subventions pour couvrir leurs charges; alors qu'après quelques années de fonctionnement, une IMF qui est bien gérée doit être en mesure de couvrir ses charges. Or, ces subventions ne font qu'augmenter comme nous le montre la figure 6.

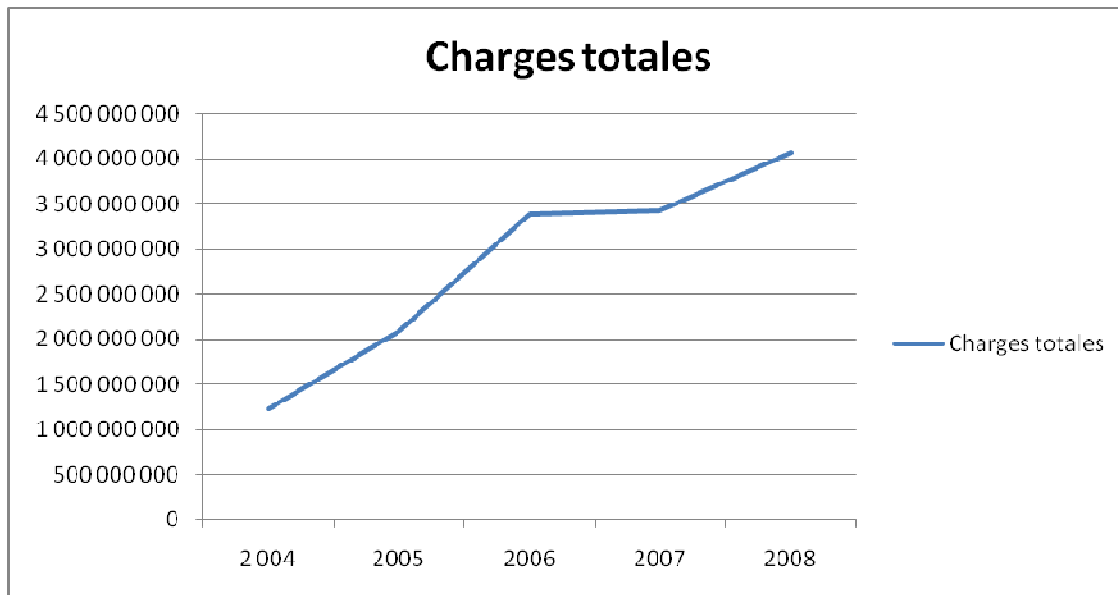
La dépendance forte à l'égard des partenaires peut par ailleurs désresponsabiliser les dirigeants dans la gestion de leurs établissements et les détourner de leur mission essentielle d'éducation des populations aux services financiers de proximité (intervention des partenaires dans le choix de la clientèle, faible motivation pour le recouvrement des créances et faible mobilisation de l'épargne notamment). Le taux de « mortalité » élevé des institutions résulte pour partie de ces formes d'appui, (CSSFD, 2006). L'analyse des figures 6 et 7 montre que les subventions et les charges ont la même évolution. On serait tenté d'affirmer que plus le montant des charges s'accroît plus celui des subventions augmente également. Ce qui confirme la dépendance des IMF aux subventions pour faire face à leurs coûts de fonctionnement.

Figure 6: Evolution des Subventions des IMF



Source : Figure de l'auteur. Les données proviennent de la base officielle de l'Agence de Régulation du secteur de la Microfinance (ARSM) du Niger

Figure 7 : Evolution des Charges de Fonctionnement des IMF



Source : Figure de l'auteur. Les données proviennent de la base officielle de l'Agence de Régulation du secteur de la Microfinance (ARSM) du Niger

Il n'est plus question de se servir seulement des subventions financières des bailleurs pour couvrir leurs charges. L'Etat et les partenaires peuvent intervenir à ce niveau en réduisant la dépendance des IMF. Ceci ne peut se faire qu'en supprimant les subventions financières accordées aux IMF.

Par contre, les subventions techniques seront importantes pour ces institutions. En effet, ces dernières années, les chercheurs en Microfinance exploitent les pistes des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) afin de réduire les charges des IMF. L'utilisation des TIC peut leur permettre de réduire leurs coûts de fonctionnement, mais aussi les coûts administratifs et de gestion. La première étape de l'usage des TIC constitue l'automatisation des activités des institutions. L'automatisation permet de gagner un temps appréciable dans le traitement des opérations d'une IMF, notamment par exemple dans les opérations de crédits (calcul de l'échéancier, calcul des pénalités de retard), leur comptabilisation et l'établissement des états financiers, (Obegi, 2005). Ceci en effectuant les opérations rapidement et efficacement. L'informatisation améliore également la productivité des employés en leur donnant des outils leur permettant d'effectuer plus de transactions en un temps donné, (DID, 2003). Ce qui était difficile lorsque les opérations de l'institution sont volumineuses et sont effectuées manuellement.

L'Etat et des partenaires interviennent en dotant les IMF d'un appui technique. Les bailleurs de fonds peuvent aider les IMF en les accompagnants dans le processus d'informatisation et de formation des agents. Ces partenaires ont déjà expérimenté ces opérations au niveau du Sénégal et d'autres pays de la sous région. L'Etat aide les institutions en réduisant les taxes sur les infrastructures informatiques. Ce qui permettrait aux IMF d'y avoir accès à un faible prix. Ainsi, en réduisant les coûts de fonctionnement des IMF, c'est également les coûts des services offerts qui seront réduits. Par conséquent, les coûts d'acquisition d'une assurance seront moins chers et donc plus accessible aux populations.

Un autre avantage des IMF pour la mise en place des produits d'assurance est le partage des expériences. L'existence d'un nombre important d'experts dans le domaine de la micro assurance faciliterait la tâche au secteur de la Microfinance de disposer des compétences pour développer un produit de micro assurance. De la même manière que les IMF ont partagé l'expérience des IMF d'autres pays lors de leur mise en place, elles peuvent procéder de la manière pour les produits d'assurance. Par exemple, le Mali vient juste de faire une étude sur un indice (encadré 2) sur le coton. L'expérience peut être partagée avec les IMF du Niger pour définir le produit de micro assurance agricole propice. L'Etat peut d'un point de vu administratif faciliter cet échange.

c. L'aide des partenaires pour des campagnes de sensibilisation

Il est aussi important pour la réussite du développement des produits d'assurance de mener d'importantes campagnes de sensibilisation et d'information. En effet, les populations ciblées doivent être sensibilisées sur les effets néfastes des crises alimentaires. Ce rappel est indispensable, car dans certains cas, après avoir surmonté une crise donnée, l'individu a tendance à oublier ses déboires et ne cherchera pas de solution pour les éviter. Aucune

solution préventive n'a été mise en place au cours de la période d'entre les crises de 2005 et 2010. Les populations doivent également être informées de l'importance d'acquiescer un produit d'assurance. Elles doivent comprendre la différence entre disposer d'une assurance ou pas lorsqu'une catastrophe qui est évidente dans les pays sahéliens ces dernières années survient.

Plus important encore, ces populations doivent être rassurées sur la crédibilité des produits de micro assurance proposé et des institutions chargées de leur commercialisation. En effet, la confiance est primordiale pour la réussite d'un programme de micro assurance. En raison de leur faible revenu, les populations seront très méfiantes vis-à-vis des structures qui requièrent leur fond. Aussi, au Niger les populations sont retissantes à propos de nouveaux produits. La publicité autour d'un produit est parfois considérée comme un moyen pour masquer les défauts de ce dernier.

La réussite de ces campagnes dépend en partie du concours de l'Etat et des bailleurs de fonds, qui disposent des moyens (financiers et techniques) nécessaires. Ils doivent accompagner les IMF dans ce processus très important de la mise en œuvre des produits de micro assurance. Certes, ce processus est long et nouveau dans ce pays, mais il est primordial que le processus soit déclenché le plus rapidement possible en raison du risque de la survenance d'une crise qui guette les populations.

Conclusion

Le Niger est confronté à des crises alimentaires récurrentes ces dernières années. Les populations ont fait face à deux (2) crises en l'espace de cinq (5) ans, en 2005 et 2010. La question pour nous était de savoir comment optimiser la protection sociale (Micro assurance) afin de mieux lutter contre les effets du changement climatique au Niger. L'objectif de cette étude était de montrer que la Micro assurance agricole peut contribuer à faire face à la crise alimentaire au Niger. Nous sommes partie de l'hypothèse que la Micro assurance agricole réduit les effets de la crise alimentaire.

Les crises alimentaires de 2005 et 2010 ont eu des effets socio-économiques néfastes. Sur le plan économique, les mauvaises précipitations ont entraîné une baisse de la production agricole. Ce qui a provoqué la baisse du revenu des populations, la non approvisionnement des marchés en céréales et l'inflation des prix de ces céréales provoqué par les commerçants qui achètent les céréales pour les revendre plus cher un peu plus tard. Les crises ont également entraîné la disparition du cheptel. Sur le plan social, les crises ont provoqué l'apparition de nombreuses maladies. Aussi, avec l'absence des récoltes et la disparition du cheptel, les populations ont émigré vers les zones urbaines et les pays frontaliers à la recherche de meilleures conditions de vie.

Les solutions adoptées par les autorités face aux crises sont notamment la sollicitation de l'aide extérieure, la distribution gratuite et la vente à prix modérés des céréales, et la mise en place des banques céréalières. L'aide extérieure met du temps à parvenir aux populations (cas en 2010) et est insuffisante pour couvrir les zones touchées. La deuxième solution ne prend pas en compte toutes les populations. Les autorités ont procédé à un ciblage (les enfants et certains villages) pour effectuer les opérations. L'expérience passée a montré que

les banques céréalières (à moins de mettre en place une gestion rigoureuse et non étatique) n'est pas efficace au Niger.

La micro assurance est une solution pratique qui consiste à prémunir les populations pauvres contre les effets d'éventuelles crises alimentaires. Ces dernières contractent une assurance à un prix abordable, contre le versement périodique d'un montant. Le développement des produits de micro assurance agricole est une solution complémentaire et durable. La micro assurance agricole peut aider les populations pauvres à faire face à la perte de leurs récoltes, leur cheptel. Il existe différents produits d'assurance agricole notamment l'assurance ciblée sur un indicateur tel le détail, la récolte ; et l'assurance indexée basée sur le climat. Pour le cas du Niger, les indicateurs de base peuvent être le niveau des précipitations, le niveau des récoltes. Des études plus poussées sont nécessaires pour mieux spécifier un indicateur.

Les IMF sont pour le cas du Niger, plus aptes à distribuer les produits de micro assurance en raison de leur présence effective auprès des populations, de leur connaissance de ces dernières et de l'existence d'un environnement réglementaire propice pour la mise en place de produits de micro assurance. Les IMF sont donc en contact et sont habituées à travailler avec les populations concernées par le produit de micro assurance. Elles ont les infrastructures et le personnel dans les secteurs d'intervention.

Notons cependant que la mise en place des produits de micro assurance au Niger sera confrontée à des contraintes notamment de coûts et de crédibilité des institutions (IMF). Les coûts peuvent être réduits par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Et dans ce cas des efforts doivent être faits par l'Etat et les compagnies de téléphonies. Il est important également de rassurer les populations sur la crédibilité des IMF et des produits par un choix minutieux des institutions chargées de véhiculer les produits.

L'Etat et les partenaires au développement peuvent aider les IMF pour entre autres un accès moins coûteux aux technologies, aux campagnes de sensibilisation.

Notons que des études plus poussées sur les indicateurs de bases des produits sont importantes pour la mise en place de la micro assurance au Niger.

Bibliographie :

Bonham Carter, R., (2005), « La crise alimentaire au Niger: fournir de l'aide et renforcer les communautés », UNICEF.

Cellule de Suivi des Systèmes Financiers Décentralisés (CSSFD), (2006), Rapport ligne de financement, Ministère de l'Economie et des Finances du Niger.

Chetaille, A., Lagrande, D., (2010), «L'assurance indicielle, une réponse face aux risques climatiques ? », Inter-réseau développement rurale

Churchill, G., (2006), « Qu'est ce que l'assurance pour les pauvres ? », in Protéger les plus démunis, guide de la Micro assurance, Organisation Internationale du Travail (OIT), Fondation Munich RE, pp 12-26.

Développement International Desjardins (DID), (2003), «Analyse des impacts de l'informatisation : cas du Sénégal et du Mali », PP 9.

Fischer, K., Qureshi, Z., (2006), « Coopératives et assurance : l'avantage mutualiste », in Protéger les plus démunis, guide de la Micro assurance, Organisation Internationale du Travail (OIT), Fondation Munich RE, pp 382-431.

Gray, A., (2009), «when rain only tells half the story: cotton index Insurance in Mali, International Labor Organisation, Micro insurance innovation facility, PP 3.

Hofman, D.,(2007), « Comment maitrises le coût des catastrophes? », in Finances et Développement, volume 44, Numéro 1, pp 42-45.

http://www.unicef.org/french/infobycountry/niger_27847.html

Jacquier, C. et al., (2006), « Le point de vue de la protection sociale sur la Micro assurance », in Protéger les plus démunis, guide de la Micro assurance, Organisation Internationale du Travail (OIT), Fondation Munich RE, pp 51-71.

Microinsurance Network, (2009), « Micro-assurance agricole, pratiques et perspectives mondiales », in Micro-assurance N° 19, PP 5.

Mills, E., (2007), « Synergisms between climate change mitigation and adaptation: an insurance perspective », Springer Science+Business Media, PP 34

Obegi, B., (2005), « Guide pour l'informatisation des IMF : évaluation, acquisition et mise en place d'un système d'information de gestion », PP 60, Aide au Développement Autonome (ADA).

Organisation Mondiale de la Santé (OMS), (2005), « Crise alimentaire au Niger : approche stratégique et plan d'action », PP 9.

Patt, A., et al., (2009), « Making index insurance attractive to farmers », Springer Science + Business Media, PP 17.

Portail de la Microfinance, (2009), « Microassurance », dossier thématique.

Roth, J., McCord, M., J., (2008), Agricultural micro insurance: global practices and prospects, Berold, The micro insurance center, PP 50.

Warren, B., Churchill, C., (2000), «Insurance provision for low-income communities: Part 2: initial lessons from micro-insurance experiments for the poor», in Portail de la Microfinance, <http://www.Microassurance/Le Portail Microfinance>